



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 14 septembre 2023

FCO - Fièvre Catarrhale Ovine

Recrudescence de cas cliniques dans le sud du massif central

La situation

Depuis le mois d'août 2023, une recrudescence de cas clinique de FCO sérotype 8, est relevée dans le sud du Massif Central, et notamment en Aveyron.

La FCO (Fièvre Catarrhale Ovine) est une maladie virale affectant les ruminants ; elle est transmise par des moucheron piqueurs (Culicoïdes). Les animaux sensibles sont les ruminants (dont les bovins, ovins et caprins). Cette maladie est strictement animale, elle n'est pas transmissible à l'homme et n'affecte pas la qualité des denrées alimentaires produites.

La maladie

Le virus de la FCO provoque l'inflammation des muqueuses, ce qui entraîne de l'hyperthermie, des difficultés de locomotion, des ulcérations dans la bouche, de l'hypersalivation, voire une langue bleue.

La maladie se manifeste cette année par l'apparition de cas cliniques, c'est-à-dire avec l'apparition de symptômes.

Les symptômes sont observés principalement sur les bovins et les ovins et peuvent varier en intensité : hyperthermie, difficultés de locomotion, hyper-salivation, irritations, etc. et peuvent entraîner des pertes économiques dans les cheptels.

Au niveau mondial, il existe 27 sérotypes différents de FCO.

En France, la FCO sérotype 8 est endémique depuis 2015 sur la France continentale et les derniers épisodes cliniques (avec observation de symptômes) dataient de cette période.

La réglementation et les acteurs

La FCO n'est pas soumise à un plan d'éradication. Elle fait l'objet de surveillance, de déclaration des suspicions et des foyers, ainsi que de restriction sur les mouvements vers des pays européens et hors Europe. La maladie est endémique en France métropolitaine pour les sérotypes 4 et 8.

La FCO fait l'objet d'une surveillance sanitaire des cheptels par les acteurs du département : les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) réunis au sein de la Fédération des Organismes de Défense Sanitaire de l'Aveyron (FODSA), les vétérinaires, les laboratoires d'analyses et les éleveurs.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



Les recommandations

En cas de suspicion, il est recommandé aux éleveurs de contacter leur vétérinaire afin de faire des analyses de confirmation et une déclaration, le cas échéant.

Il n'y a pas eu de cas cliniques apparents ces dernières années en Aveyron. C'est pourquoi les éleveurs ont été sensibilisés par les vétérinaires et le groupement de défense sanitaire à la détection de la maladie.

La vaccination permet de protéger les cheptels. Elle n'est pas obligatoire mais elle peut toutefois être exigée pour les mouvements internationaux. C'est le moyen de prévention et de maîtrise de la maladie recommandé, à prendre en lien avec le diagnostic et l'expertise du vétérinaire de l'élevage.

La désinsectisation des troupeaux — en éliminant les moucheron qui sont les vecteurs de la maladie entre les animaux — est un outil complémentaire, en particulier lors de mouvements des animaux (foires, concours...), mais elle ne permet pas d'obtenir une protection complète. Dans tous les cas, il convient de nettoyer et désinsectiser les moyens de transport avant le chargement des animaux.

Pour en savoir plus :

MASA

<https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fco-en-france>

ANSES

<https://www.anses.fr/fr/content/la-fi%C3%A8vre-catarrhale-ovine-fco-ou-bluetongue-en-5-questions>

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

